

Préparation au Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé (DEES)

Présentation

3ème année préparatoire au DEES à l'IUT 2 de Grenoble. Le DEES est indispensable pour exercer la profession d'éducateur spécialisé.

Le jury d'examen est composé :

- du Directeur de l'IUT2 (Président de jury) ou son représentant
- du Chef du département Carrières Sociales
- du Directeur des études du DUT
- du Responsable pédagogique de 3ème année
- du Référent pédagogique et professionnel des Éducateurs Spécialisés
- d'enseignants du département Carrières Sociales

Coût : Pour la formation continue, prendre contact avec le service Formation continue au 04 76 28 45 37.

Admission

L'obtention d'un DUT, y compris le DUT Carrières Sociales, ne permet pas l'accès de plein droit à cette troisième année.

Pour y accéder, les étudiants Educateurs Spécialisés, titulaires du DUT Carrières Sociales, option Education Spécialisée, doivent :

- avoir suivi les enseignements préparatoires au DEES en 1ère et 2ème année du DUT Carrières Sociales, option "Education spécialisée"
- avoir effectué au cours des deux années du DUT, 8 mois de stage en éducation spécialisée , ainsi qu'un stage d' 1 mois hors du champ de l'éducation spécialisée)
- obtenir l'accord du jury d'admission en 3ème année

Infos pratiques :

- > **Composante** : Institut Universitaire de Technologie Grenoble (IUT2)
- > **Niveau** : Bac +3
- > **Durée** : 1 an
- > **Type de formation** : Formation initiale / continue
- > **Lieu** : Grenoble - Doyen Gosse
- > **Contacts** :

Responsable(s) pédagogique(s)

Renee-France Benoit
Renee-France.Benoit@iut2.univ-grenoble-alpes.fr

Secrétariat de scolarité

Magali Robillart
04 76 28 45 12
magali.robillart@iut2.univ-grenoble-alpes.fr

Contact administratif

Secrétariat Formation Continue IUT2
04 76 28 45 37
FC@iut2.univ-grenoble-alpes.fr

Programme

Les matières enseignées s'appuient sur les programmes de formation fixés par les textes régissant le DEES. Les enseignements et le stage pratique de la troisième année, répondent à deux finalités :

- professionnalisation : c'est-à-dire acquisition et / ou approfondissement des connaissances acquises lors de la préparation au DUT, en vue d'une meilleure efficacité professionnelle
- poursuite de la préparation aux diverses épreuves du DEES.

L'assiduité est obligatoire en 3ème année de formation d'Educateur Spécialisé.

L'organisation de l'emploi du temps comporte des plages réservées au travail personnel.